

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 20

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Confédération. — *Subventions scolaires.* — Cette grave question, politique et tracassière d'abord, puis économique et sociale, débattue depuis plus d'un quart de siècle dans la presse et les conseils de la nation, est sur le point de recevoir une solution. Dans sa séance du 1^{er} octobre, le Conseil des Etats a adopté à l'unanimité le projet d'adjonction de l'art. 27, projet à peu près identique à celui voté par le Conseil national dans la session de juin. M. Python a insisté sur la nécessité de répandre l'enseignement professionnel dans les campagnes; l'école primaire doit devenir encore populaire c'est-à-dire préparer l'enfant à gagner honorablement sa vie.

Voici le texte de l'arrêté qui sera soumis à la votation le 23 novembre prochain.

ARTICLE PREMIER. — L'adjonction suivante est introduite dans la Constitution fédérale du 29 mai 1874 :

ART. 27 *bis*. — Des subventions sont allouées aux cantons en vue de les aider à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire.

La loi règle l'exécution de cette disposition.

L'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire demeurent dans la compétence des cantons, sous réserve des dispositions de l'article 27 de la constitution fédérale.

Si le peuple prononce son *fiat* — ce qu'il fera certainement — il ne restera plus que l'élaboration de la loi d'application par les Chambres fédérales.

Fribourg. — *Nominations.* — Dans sa séance du 6 octobre, le Conseil d'Etat a nommé chanoine de l'insigne collégiale de Saint-Nicolas, M. l'abbé R. *Horner*, professeur à l'Université et président du Comité de rédaction de notre Revue. Nos félicitations.

Le Conseil d'Etat a nommé dans la même séance : M. l'abbé *Haas Joseph*, rév. chapelain, à Cormondes, maître à l'école régionale de Cormondes ; M. *Charrière Florian*, à Cerniat, instituteur à l'école de Bouloz ; M. *Grandjean Léon*, à Montet (Broye), instituteur à l'école de Romanens ; M. *Loup Alphonse*, à Vuissens, instituteur à l'école des garçons de Vuisternens-devant-Romont ; M. *Monnard François*, à Estavayer-le-Gibloux, instituteur à l'école des garçons d'Estavayer-le-Gibloux ; M. *Noël François*, à Estavannens, instituteur à l'école d'Estavannens ; M^{lle} *Dubey Marie*, à La-Joux, institutrice à l'école de Prayoud ; M^{lle} *Felder Bertha*, à Fribourg, institutrice à l'école des filles de Villaz-Saint-Pierre.

Valais. — Le Conseil d'Etat accorde son approbation à l'acte constituant un fonds d'école pour la commune de Naters ensuite de la donation de 4000 fr. faite par MM. Richard Melvil Beathcroft et Arthur Fairbanks de Londres.

Neuchâtel. — *Congrès.* — Les 19 et 20 septembre, le corps enseignant primaire et frœbelien a tenu à Neuchâtel deux conférences générales. M. Quartier-la-Tente, chef du département de l'Instruction publique, a prononcé le discours d'ouverture ; plus de 500 instituteurs et institutrices étaient présents. Deux questions avaient été mises à l'étude :

1^o *Le programme de l'enseignement primaire répond-il aux besoins de l'époque actuelle et quelles sont les modifications dont il est susceptible ?* (Rapporteur, M. Renaud, instituteur à Fontainemelon) ;

2^o *Comment d'après votre expérience pourrait-on améliorer et compléter la préparation des futurs membres du corps enseignant ?* (Rapporteur, M. Hintenlang, instituteur à Noiraigue).

Les congressistes ont organisé une course en bateau jusqu'à la Sauge et le deuxième jour, ils se sont rendus à Valangin, lieu choisi par la Société pédagogique pour sa fête de chant.

— x —

AVIS OFFICIEL

La Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg ouvre un concours pour la nomination au poste d'instituteur à l'école de CORMÉROD. Inscriptions jusqu'au 20 et examen le 21 octobre.

— ♦♦♦ —

LE PAPIER A OFFRIR AUX GENS

(Recommandé au Bureau du matériel scolaire)

Aux paresseux, du papier mou.
Aux sans-souci, du papier rigolo.
Aux écrivains, du papier à lettres.
Aux canotiers, du papier en rame.
Aux exacts, du papier réglé.
Aux prodigues, du papier doré.
Aux avarés, du papier en rouleaux.
Aux pauvres, du papier monnaie.
Aux nobles, du papier parchemin.
Aux buveurs, du papier gris.
Aux ivrognes, du papier buvard.
Aux imbéciles, du papier timbré.
Aux gens emportés, du papier d'emballage.